AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +(251)115 517 700 Fax : +(251)115510467
Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-quatrième session ordinaire
7 – 8 février 2019
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/1104(XXXIV)vii Rev.1
Original : anglais

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +(251)115 517 700 Fax : +(251)115510467
Website: www.au.int

TI23537 – 29/2/24

REUNION DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES
31 OCTOBRE 2018
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

DTI/PRC/Scttee/Eco.Trade/Final/Rpt.
Original : anglais

RAPPORT

Introduction

1. La réunion du Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les questions économiques et commerciales s'est tenue le mercredi 31 octobre 2018. L'objectif principal de la réunion de présenter au Sous-comité les dernières informations et les rapports des départements des Affaires économiques et du Commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine en ce qui concerne leurs programmes de travail et activités respectifs pour 2018. La réunion était présidée par S.E. Baye Moctar, Ambassadeur du Sénégal à Addis-Abeba, en sa qualité de Président du Sous-comité.

Participation

2. Les membres du Sous-comité ci-après ont assisté à la réunion : Tchad, Comores, Égypte, Namibie, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud et Togo. Le Commissaire et le Directeur du département du commerce et de l'industrie, ainsi que des fonctionnaires et des experts des départements des Affaires économiques et du Commerce et de l'industrie ont assisté à la réunion. La liste des participants est jointe au présent rapport en Annexe I.

POINT 1. DE L'ORDRE DU JOUR : Ouverture de la réunion

Mot d'ouverture de S.E. Baye Moctar Diop, ambassadeur du Sénégal et président du Sous-comité du COREP sur les questions économiques et commerciales

3. Le Président du Sous-comité sur les questions économiques et commerciales, S.E. Baye Moctar, Ambassadeur du Sénégal à Addis-Abeba, a salué la participation de S.E. Albert Muchanga, Commissaire du Département du Commerce et de l'Industrie, ainsi que celle des membres du Sous-comité et a pris note de l'absence du Commissaire et du directeur du département des affaires économiques, en raison d'autres engagements.

4. Dans son allocution liminaire, il a souligné que c'était la deuxième fois que le Sous-comité se réunissait depuis sa création. La première réunion a eu lieu le 18 janvier 2018, depuis lors, d'importants développements ont été enregistrés. Il a rappelé que le Sous-comité avait pour mandat principal d'examiner les activités commerciales et économiques entre les États membres afin d'accélérer le processus d'intégration régionale.

5. Il a signalé que des progrès notables avaient été accomplis depuis la dernière réunion du Sous-comité, notamment la signature de l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). L'Ambassadeur Baye Moctar a remercié les deux départements pour les résultats remarquables obtenus. Il a ensuite félicité le Département des Affaires économiques pour ses dernières publications, notamment le Rapport économique annuel sur la dynamique du développement en Afrique 2018 et la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA II).

6. En conclusion, le président a demandé aux membres du Sous-comité de s'engager à soutenir les travaux des deux départements dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063, qui contient plusieurs projets phares tels que la ZLECAf et la Stratégie des

produits de base, ainsi que le rapport du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économiques et le rapport de la quatrième Conférence des ministres africains responsables de l'état civil.

7. Il a également appelé à l'organisation de réunions plus régulières, afin de permettre au Sous-comité d'examiner les progrès accomplis et de fournir les orientations nécessaires.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour

8. L'ordre du jour a été adopté sans modification et figure à l'annexe II du présent rapport.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption du rapport de la réunion de janvier 2018

9. Le Sous-comité sur les questions économiques et commerciales du COREP a examiné et adopté le rapport de sa réunion de janvier 2018.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Le point sur les principaux développements au sein du Département du commerce et de l'industrie

10. Le Commissaire au Commerce et à l'Industrie, S.E. Albert Muchanga a dressé le bilan de la réunion de la manière suivante :

i) Questions commerciales

11. Dans le domaine du commerce, le Commissaire a mis en exergue un certain nombre de faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Sous-comité en janvier 2018. En ce qui concerne la ZLECAf, il a informé la réunion que l'accord avait été adopté en mars 2018 par le dixième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et qu'à ce jour, 49 États membres avaient signé l'accord établissant la ZLECAF et 9 États membres l'ont ratifié. La réunion a également été informée que plusieurs États membres ont engagé des consultations nationales en vue de la signature et de la ratification de l’Accord de libre-échange.

12. Le Commissaire a également informé les participants qu'à la veille de l'adoption de l'Accord de la ZLECAf, la Commission avait organisé un forum des entreprises pour le secteur privé au cours duquel ce dernier s'était engagé à soutenir les processus de plaidoyer de la ZLECAf. À cette fin, ils ont promis 1 million de dollars. Le Forum des entreprises du secteur privé a depuis été institutionnalisé et sa prochaine session aura lieu en juillet 2019. Il a également abouti à la signature d'un mémorandum d'accord entre la Commission et les AfroChampions, un regroupement d'éminents hommes d'affaires africains qui, entre autres, se sont engagés à soutenir la ZLECAf. Afreximbank s'est également engagée à soutenir le processus de la ZLECAf à hauteur de 500 000 dollars.

13. Le Commissaire a ensuite indiqué que des travaux étaient encore en cours pour finaliser la première phase des négociations, qui comprend la finalisation de l'annexe sur les règles d'origine, les listes d'offre tarifaire et les listes d'engagement spécifique concernant le commerce des services. Il a indiqué que ces travaux devraient être achevés d'ici le 31 décembre 2018.

14. S.E. Muchanga a mis en exergue une partie du travail accompli pour soutenir la ZLECAf, notamment l'organisation de la première Foire commerciale intra-africaine, qui se déroulera du 11 au 17 décembre 2018 au Caire, en Égypte, l'élaboration d'un système de paiement et de règlement numériques en collaboration avec l'Afreximbank, ainsi que l'élaboration d'un projet de stratégie de facilitation des échanges et d'un projet de stratégie des produits de base. En outre, il a informé les participants à la réunion que le Centre du commerce international (CCI) avait publié un guide sur la ZLECAF et que le Département du Commerce et de l'Industrie était en train de finaliser les travaux sur le manuel de la ZLECAf et de mettre en place un observatoire du commerce.

15. S'agissant du commerce international, le Commissaire a informé la réunion des résultats du forum sur la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA). Il a ensuite indiqué qu'il était nécessaire que les pays éligibles à l'AGOA trouvent des moyens d'améliorer l'utilisation des préférences dans le cadre de ce programme. Le Commissaire a également informé les participants à la réunion que, dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), un segment sur l'industrie et les investissements avait été introduit et que le Département du Commerce et de l'Industrie en serait le champion pour la partie africaine.

16. S'agissant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les participants à la réunion ont été informés des réunions d'examen au cours desquelles le groupe des pays africains fait le point sur les processus et se prépare en vue de prendre position sur les négociations.

ii) Questions relatives à l'industrie

17. Le Commissaire a informé la réunion qu'un projet de Stratégie pour les petites et moyennes entreprises (PME) avait été élaboré et qu'il serait présenté au deuxième Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les minéraux pour examen et adoption. La réunion a en outre été informée de la création d'un réseau d'entreprises africaines visant à rassembler les PME en Afrique. Le Commissaire a également informé les participants à la réunion d'un Protocole d'accord signé entre l'African E-commerce Development International (AeCDI) et la Commission, en vue de la création d'une plate-forme continentale sur le commerce électronique qui aidera les entreprises exportatrices, en particulier les PME, à renforcer leurs exportations.

18. La réunion a également été informée de la création de l'unité de mise en œuvre et de coordination du Plan d'action pour le développement industriel accéléré pour l'Afrique (AIDA) au sein du Département du commerce et de l'industrie, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui facilitera

la mise en œuvre de la Stratégie ACRA. En outre, le Commissaire a souligné les efforts déployés pour mobiliser un soutien international en faveur de l'industrialisation de l'Afrique dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA III), proclamée en juillet 2016 à l'Assemblée générale des Nations Unies et pour la période 2016-2025.

iii) Questions minières

19. Parlant du secteur minier, le Commissaire a informé la réunion que suite à la décision prise par le Sommet à Nouakchott en juillet 2018 de confier à la République de Guinée d'accueillir le Centre africain de développement pour les minéraux (AMDC), la Commission collabore avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le gouvernement hôte sur le transfert du Centre. À cet égard, la réunion a été informée qu'une mission sera envoyée en République de Guinée pour travailler sur l'accord hôte et que des ressources sont en train d'être mobilisées pour constituer une équipe de transition. Il a également indiqué qu'un Comité consultatif avait été mis en place pour travailler à la ratification des statuts du Centre africain de développement des ressources minérales (AMDC).

20. Le Commissaire a également souligné les travaux en cours dans le cadre de la Vision pour le secteur minier en Afrique, qui seront complétés par la Stratégie de l'UA sur les produits de base afin de garantir que l'Afrique ajoute de la valeur à ses produits minéraux afin d'atténuer les problèmes de volatilité des prix.

21. Au cours des discussions qui ont suivi la présentation de ces informations, le Comité a formulé les observations suivantes :

i) **Les travaux de plaidoyer sur la ratification de la ZLECAf sont d'une importance primordiale pour garantir l'entrée en vigueur de l'Accord. En tant que tels, les CER doivent y être pleinement impliquées, en plus de leur implication dans le groupe de travail continental de la ZLECAf**.

ii) Conformément à la décision de Nouakchott, il est nécessaire de veiller à ce que les États membres établissent des comités nationaux sur la ZLECAf là où ils n'existent pas, et formulent également leurs stratégies de mise en œuvre, qui ont déjà été sollicitées auprès de la CEA.

iii) Certaines questions pouvant avoir un effet direct sur la ZLECAf devraient également être présentées aux réunions de l'AMOT afin d'assurer des synergies et d'accélérer la mise en œuvre.

22. Après les discussions, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

Sur la ZLECAf :

i) **Tous les États membres de l'UA doivent être encouragés à signer et à ratifier l'accord de partenariat.**

ii) **La Commission de l'UA devrait œuvrer au développement du marché intérieur (africain), y compris en ce qui concerne les questions de concurrence et d'investissement**.

Sur l'industrie et les mines :

i) Les États membres de l'UA devraient être encouragés à travailler en étroite collaboration pour mobiliser des ressources pour les PME.

ii) Tous les États membres de l'UA devraient être instamment priés de signer et de ratifier le Statut de l'AMDC.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Le point sur les principaux développements au sein du Département des affaires économiques

23. Parlant au nom du Commissaire du Département des Affaires économiques, absent pour d'autres missions, S.E. Albert Muchanga a présenté à la réunion les informations suivantes :

i) Rapport économique annuel de l'Union africaine

24. La Commission, en collaboration avec le Centre de développement de l'OCDE, a publié son premier Rapport économique annuel de l'Union africaine pour l'année 2018 sous le titre **« Rapport sur la dynamique du développement en Afrique ».** Axé sur les thèmes de la croissance, de l'emploi et des inégalités, le rapport aborde les défis de développement du continent et offre la possibilité de formuler des recommandations politiques clés sur la manière de les résoudre.

ii) Forums du secteur privé et des entreprises

25. Afin de créer un climat commercial durable et inclusif et d'améliorer la croissance et le développement économiques, le Département des affaires économiques continue de faire participer le secteur privé en organisant des forums du secteur privé et des forums conjoints économiques et commerciaux avec la Turquie et l'Inde, entre autres.

iii) Code panafricain de l'investissement (PAIC)

26. Lors de la troisième Conférence des ministres africains responsables de l'intégration (COMAI III) tenue les 22 et 23 mai 2008 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, la Commission a été invitée à créer un environnement propice à la création de flux d'investissements plus importants en Afrique et de faciliter les investissements transfrontaliers intra-africains. Les ministres ont chargé la Commission d'élaborer un code d'investissement complet pour l'Afrique en vue de promouvoir la participation du secteur privé.

27. Le projet de code a été élaboré et soumis au premier Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économiques, qui s'est tenu au siège de l'Union africaine les 26 et 27 octobre 2017. Les ministres ont examiné le PAIC révisé et ont demandé à la Commission de l'UA de le soumettre au Comité technique spécialisé du commerce, de l'industrie et des minéraux de l'Union africaine. Par la suite, la Commission l'a présenté à la réunion consultative du CTS sur le commerce, l'industrie et les minéraux qui s'est tenue du 15 au 17 octobre 2018 au siège de l'Union africaine. La réunion a pris note du projet de PAIC et a observé qu'il pourrait être utilisé comme document-cadre de référence dans les négociations du chapitre sur l'investissement de la ZLECAf.

iv) Harmonisation des statistiques en Afrique : Création d'instituts de statistique et de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA II2)

28. Les travaux se sont poursuivis en vue de la création d'institutions statistiques africaines et de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA II). En janvier 2018, la Commission et le gouvernement tunisien ont signé l'accord hôte de l'Institut africain de la statistique, qui aura son siège à Tunis. Par la suite, des représentants du Département des affaires économiques ont officiellement ouvert l'Institut africain de statistique. L'Institut devrait commencer ses activités au début de 2019.

29. La Commission et le Gouvernement ivoirien ont achevé les négociations en vue de l'accueil du Centre de formation statistique de Yamoussoukro. L'accord d'accueil devrait être signé au début de 2019.

v) La Banque centrale africaine

30. La Banque centrale africaine (BCA) gérera la politique monétaire et la politique de change en Afrique. Elle sera précédée par l'Institut monétaire africain, qui dirigera les travaux préparatoires à la mise en place de la BCA selon une approche progressive. Pour accélérer la mise en place de la Banque centrale africaine, la Commission a élaboré un projet d'accord hôte à négocier avec la République fédérale du Nigéria.

vi) Le Fonds monétaire africain

31. Le Fonds monétaire africain devrait faciliter l'intégration des économies africaines en s'attaquant aux restrictions commerciales, au financement des déficits, en encourageant la coopération monétaire et en fournissant une assistance technique aux États membres, en particulier en ce qui concerne les stratégies de réduction de la pauvreté et de la dette.

32. Le Fonds monétaire africain n'a toujours pas été mis en service. Au 8 février 2018, dix signatures avaient été enregistrées dans les États membres suivants : Bénin, Cameroun, Tchad, Comores, République du Congo, Ghana, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et Zambie. À la date du présent rapport, les instruments juridiques du Fonds n'avaient pas encore été ratifiés.

33. Pour sa part, la Commission a signé à Yaoundé en avril 2018 un accord entre le pays hôte et la République du Cameroun visant à lancer le processus d'opérationnalisation du Fonds monétaire africain dès que son protocole aura reçu les quinze (15) ratifications requises pour entrer en vigueur.

vii) La Banque africaine d'investissement

34. Au 15 juin 2017, les vingt-deux (22) États membres suivants avaient signé les instruments juridiques pertinents pour la Banque africaine d'investissement : Angola, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Comores, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Libye, Madagascar, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Sao Tomé-et-Principe, Togo et Zambie. Cependant, seuls cinq (5) pays les ont ratifiés, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la République du Congo, la Libye et le Togo.

viii) Le Centre africain d'excellence du marché inclusif (AIMEC)

35. La réunion du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration tenue à Addis-Abeba du 15 au 19 octobre 2017 a adopté la création du Centre d'excellence des marchés africains pour l'inclusion.

36. En outre, lors de sa trente-deuxième session ordinaire tenue les 25 et 26 janvier 2018 à Addis-Abeba, le Conseil exécutif a demandé à la Commission d'examiner les modalités pratiques de la mise en service du Centre, conformément aux règles et procédures en vigueur à l'UA.

37. Depuis l’adoption de l’AIMEC, trois États membres ont déjà proposé d’accueillir le Centre, à savoir : Bénin, Sénégal et Tunisie. La Commission devrait commencer à mener la mission d'évaluation plus tard cette année.

38. Après les discussions, la réunion a formulé la recommandation suivante :

i) Le Département des affaires économiques, en collaboration avec le bureau du Conseiller juridique, devrait continuer de plaider en faveur de la signature et de la ratification d'instruments juridiques financiers tels que la Banque africaine d'investissement et le Fonds monétaire africain. Le Sous-comité a demandé à leur soumettre un rapport exposant les raisons de la faible ratification.

ii) S'agissant du Centre africain d'excellence du marché inclusif (AIMEC), la réunion a demandé au Département des affaires économiques de veiller à ce que les critères d'évaluation appropriés soient appliqués conformément aux règles et procédures de l'UA.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Le point sur les résultats de :

a) La deuxième réunion du CTS sur le commerce, l'industrie et les minéraux (STC-TIM), 15-17 octobre 2018, Addis-Abeba, Éthiopie

39. Le directeur du Département du commerce et de l'industrie informé les membres du Sous-comité sur les questions économiques et commerciales que la réunion du STC-TIM avait été une réunion consultative en raison de plusieurs problèmes logistiques, notamment l'absence de quorum, et que les documents de la réunion n'étaient pas disponibles non plus dans les quatre langues officielles de l'UA, 30 jours avant la réunion, conformément au règlement intérieur.

40. La réunion a noté que certains des problèmes rencontrés lors de la réunion du STC-TIM pourraient être résolus si le STC-TIM pouvait envisager la révision de son règlement intérieur lors de sa prochaine réunion.

41. En ce qui concerne la tenue du STC-TIM, diverses propositions ont été examinées et la réunion a recommandé ce qui suit :

i) Le Bureau du Sous-comité sur les questions économiques et commerciales devrait consulter le président du COREP sur les dates les plus appropriées, notamment en janvier avant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

ii) La Commission de l'Union africaine est invitée à faciliter la participation d'experts des États membres en prenant en charge les frais de voyage et leurs indemnités journalières pendant la réunion.

iii) La Commission de l'UA devrait immédiatement envoyer les documents de la réunion à tous les États membres pour leur permettre de se préparer pour la réunion du STC-TIM.

b) Semaine africaine de l'industrialisation

42. Le chef par intérim de la Division de l'industrie du Département du commerce et de l'industrie a présenté un compte rendu de la semaine de l'industrialisation de l'Afrique, qui se tiendra du 18 au 23 novembre 2018 au siège de la Commission de l'UA. La semaine sera commémorée conformément à la déclaration faite par les chefs d'État et de gouvernement lors du vingt-cinquième Sommet ordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juillet 1989, au cours duquel le 20 novembre a été déclaré Journée africaine de l'industrialisation. Le Département a déjà envoyé des invitations aux ministres et autres intervenants pour participer à cet événement, et des confirmations sont en cours de réception. L'événement comprendra une conférence de haut niveau sur la production pharmaceutique et d'autres manifestations parallèles, notamment le financement de l'industrialisation, les zones économiques spéciales (ZES) et la jeunesse et l'esprit d'entreprise.

43. Le Département a été encouragé à envoyer des rappels aux ambassades basées à Addis-Abeba afin qu'elles puissent elles aussi rappeler leurs capitales.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapports d'étape sur :

a) La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

44. La réunion a été informée que des modalités servant de base à la libéralisation du commerce des services et des biens avaient été adoptées, ainsi que de l'Accord-cadre, du Protocole sur le commerce des marchandises, le Protocole sur le commerce des services, le Protocole sur les règles et procédures concernant le règlement des différends ont été signés par 44 États membres lors de la dixième session extraordinaire des chefs d'État de l'Union africaine et le 21 mars 2018 à Kigali.

45. Par ailleurs, lors du trente-et-unième Sommet ordinaire tenu à Nouakchott (Mauritanie) en juillet 2018, les annexes du Protocole relatif aux marchandises et les annexes du Protocole relatif aux règles et procédures pour le règlement des différends ont également été adoptées. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté les cinq secteurs de services prioritaires suivants : transports, communication, finances, tourisme et services aux entreprises. Au moment de la réunion du Sous-comité, des réunions du groupe de travail technique sur les règles d'origine et les négociations sur les services étaient en cours à Addis-Abeba.

46. L'orateur a conclu son propos en indiquant que des travaux préparatoires sur les questions relevant de la phase 2, qui comprennent un protocole sur l'investissement, un protocole sur les droits de propriété intellectuelle et un protocole sur la politique de la concurrence, sont déjà en cours. Conformément à la décision du trente-et-unième Sommet ordinaire tenu à Nouakchott, en Mauritanie, en juillet 2018, l'objectif est de conclure les négociations de la phase II d'ici janvier 2020. Il a également souligné la nécessité de rendre opérationnels les comités nationaux de la ZLECAf conformément à la décision du Sommet et établir un cadre de dialogue consultatif pour l'engagement des parties prenantes sur la ZLECAf.

47. Après l'exposé, les membres du Sous-comité ont voulu en savoir plus sur les stratégies mises en œuvre par la Commission pour la ratification rapide de l'Accord de la ZLECAf. S.E. Albert Muchanga a répondu que la direction de la Commission de l'UA faisait pression sur les États membres chaque fois que des opportunités se présentaient, encourageant les chefs d'État et de gouvernement présents à la retraite à faire pression pour la ratification, en particulier dans leurs régions respectives, et impliquant le secteur privé en les sensibilisant sur le vaste marché créé par la ZLECAf.

b) La Foire commerciale intra-africaine (IATF)

48. En ce qui concerne cet événement, les membres du Sous-comité ont été informés que la Commission collaborait avec Afreximbank à l'organisation de la première Foire commerciale intra-africaine (IATF) qui sera organisée par la République arabe d'Égypte, du 11 au 17 décembre de cette année. À ce jour, 336 exposants se sont inscrits. Le

président de l'Union africaine, S.E. Paul Kagame, le président du Rwanda, ainsi que certains chefs d'État et de gouvernement de l'UA, assisteront à la réunion de l'IATF. L'Ambassadeur Albert Muchanga a souligné la nécessité, pour les États membres de l'Union africaine, de participer à l'IATF, ce qui contribuerait à concrétiser la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en offrant aux pays africains la possibilité de commercer davantage entre eux. Le représentant de l'Égypte a fourni des informations supplémentaires et a encouragé tous les États membres de l'UA à participer pleinement. Il a également précisé que certains chefs d'État et de gouvernement avaient été invités par le gouvernement du pays hôte, sur la base de consultations.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Questions diverses

49. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la directrice du département du Commerce et de l'Industrie a informé la réunion que, dans le cadre des mesures de réduction des coûts de l'Union, le budget 2019 du département avait été réduit. Toutefois, pour permettre au Département de mener à bien ses activités pour 2019, en particulier le projet spécial de la ZLECAf, un budget supplémentaire serait nécessaire. La Directrice s'est félicitée de l'appui reçu par le Département en ce qui concerne les besoins financiers supplémentaires des organes directeurs compétents.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Clôture de la réunion

50. Dans son discours de clôture, le président du Sous-comité a remercié les membres du Sous-comité d'avoir participé à la réunion, ainsi que le Commissaire, la directrice et le personnel de la Commission pour leur présence. Il a réitéré l'appui du Sous-comité au travail des deux départements et la volonté du Sous-comité de participer aux programmes et activités.

Annexe II

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Allocution d'ouverture du président du Sous-comité du COREP, ambassadeur de la République du Sénégal - 5-7 minutes ;

2. Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;

3. Adoption du rapport de la dernière réunion tenue en janvier 2018 ;

4. Informations sur les principales évolutions dans les domaines du commerce et de l'industrie, présentées par le Commissaire au commerce et à l'industrie - 10 minutes ;

5. Informations présentées par le Commissaire aux Affaires économiques sur les développements économiques et monétaires - 10 minutes ;

6. Mise à jour sur les résultats de : (a) la deuxième réunion du CTS sur le commerce, l'industrie et les minéraux, et (b) la Semaine africaine de l'industrialisation ;

7. Rapport d'avancement sur : (a) la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et (b) la Foire commerciale intra-africaine ;

8. Questions diverses ;

9. Discours de clôture du président du Sous-comité.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone + (251)115 517 700 Fax : +(251)115510467
Website: www.au.int

TI22093 – 133/11/2/15

RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES
18 JANVIER 2018
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

PRC/Scttee/Eco.Trade/Rpt.(2018)
Original : anglais

RAPPORT

Introduction

1. La réunion du Sous-comité sur les questions économiques et commerciales du Comité des Représentants permanents (COREP) s'est tenue le jeudi 18 janvier 2018. L'objectif principal de la réunion était de permettre au Sous-comité de recevoir les mises à jour et les rapports des Départements du Commerce et de l'Industrie, et des Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine en ce qui concerne leurs programmes et activités respectifs pour 2017. La réunion a été présidée par S.E.M. Baye Moctar Diop, Ambassadeur du Sénégal, en sa qualité de Président du Sous-comité.

Participation

2. Ont pris part à la réunion, les membres des Sous-comité suivants: Afrique du Sud, Tchad, Comores, Congo, Égypte, Éthiopie, Guinée, Madagascar, Malawi, Namibie, Nigéria, Sénégal, République démocratique du Congo, Togo et Tunisie. Etaient également présents, les commissaires des Départements des Affaires économiques et du Commerce et de l'Industrie et leurs fonctionnaires respectifs. La liste complète des participants est jointe à l'annexe I du présent rapport

Ouverture de la réunion

Allocution d'ouverture de S.E.M. Baye Moctar Diop, Ambassadeur, Président du Sous-Comité du COREP sur les questions économiques et commerciales

3. Dans son allocution d'ouverture, S.E. M. Baye Moctar Diop, a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité et a demandé à la réunion d'observer une minute de silence pour le en l'honneur de feue Mme Mariam Omoro, qui était jusqu'à son décès, Fonctionnaire chargé de programme de l'unité de la ZLEC du Département du Commerce et de l'Industrie. L'Ambassadeur Diop a ensuite rappelé qu'il s'agissait de la première réunion du Sous-comité depuis sa création. Il a salué la présence à la réunion, des commissaires en charge des Affaires économiques et du Commerce et l'Industrie tout en remerciant le département respectif pour l'organisation de la réunion.

4. Il a ensuite rappelé les mandats des départements des Affaires économiques, et du Commerce et de l'Industrie dans la mesure où ils concernent le Sous-comité. Il a souligné l'importance de la réunion, d'autant plus qu'elle se déroulait en marge des préparatifs du 30ème Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement. Il a conclu son allocution en réitérant l'appui du Sous-comité aux travaux des deux départements et en soulignant la nécessité de convoquer des réunions régulières du Sous-comité pour s'assurer qu'il est informé de l'avancement des programmes, projets et activités des deux départements.

Allocution de S.E. M. Victor Harison, Commissaire aux Affaires économiques

5. Le Commissaire Harison a tout d'abord fait observer qu'il s'agissait de sa première allocution au Sous-comité depuis sa prise de fonction. Il a ensuite remercié les

membres Sous-comité pour avoir honoré de leur présence, la réunion ainsi que pour leur soutien aux Départements du Commerce et de l'Industrie et des Affaires économiques.

6. Il a donné un bref aperçu de l'économie africaine de l'an 2000 à ce jour ; aperçu dans lequel, il a mis en exergue l'impact de la récente crise financière dans les pays africains ainsi que l'impact de la gouvernance, la chute des prix mondiaux du pétrole sur l'économie. À cet égard, le Commissaire Harison a appelé les pays africains à rechercher la diversification économique, l'industrialisation et à donner la priorité à l'intégration comme moyen de relancer leur économie. Pour terminer, il a montré combien les pays africains devaient signer et ratifier les instruments de l'Union africaine pour la création des institutions financières africaines telles que la Banque africaine d'Investissement et la Banque centrale africaine, car elles sont essentielles au développement du continent.

Allocution de S.E. M. Albert Muchanga,, Ambassadeur, Commissaire au Commerce et à l'Industrie

7. Dans son allocution, l'Ambassadeur Muchanga a tout d'abord, rappelé que l'une des principales raisons pour lesquelles l'Afrique cherchait l'indépendance était la nécessité d'assurer des niveaux de vie décents à ses populations. Il a ensuite affirmé que cela ne peut être atteint que si la croissance économique régulière de l'Afrique est à environ 7% ou plus. Il a, en outre, souligné l'importance des économies africaines fortes notamment au regard du nombre croissant de la population sur le continent. Il a ensuite indiqué que sans des économies fortes, l'Afrique souffrirait de l'instabilité sociale et politique ainsi que de l'immigration en masse des jeunes qui expriment leur mécontentement.

8. Il a indiqué que c'est dans ce contexte que la ZLEC est vitale car elle permettra à l'Afrique de créer de meilleures opportunités pour ses citoyens, en particulier, les jeunes. La ZLEC encouragera la spécialisation de la production, le développement des chaînes de valeur régionales et l'industrialisation de l'Afrique qui représentent actuellement 12% des produits finis contre 33% en Europe. À cet égard, il a également souligné le rôle du secteur privé, en particulier, dans la valeur ajoutée aux matières premières de l'Afrique pour lesquelles, une stratégie sur les produits de base est en cours d'élaboration pour soutenir cette initiative.

9. Le Commissaire Muchanga a ensuite rappelé que le système commercial multilatéral risque de ne pas produire les résultats escomptés par l'Afrique, comme en témoignent les résultats de la dernière Conférence ministérielle de l'OMC, qui a principalement mis en évidence la réduction de la marge de manœuvre commerciale de l'Afrique. Le Commissaire a également précisé le rôle important joué par le Centre africain de développement des minéraux dans la réalisation de la Vision minière africaine. Il a conclu son propos en soulignant que le Sous-comité sur les questions économiques et commerciales est essentiel pour assurer la prospérité et le bien-être des peuples africains.

Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour a été adopté avec des amendements mineurs et est joint en annexe II du présent rapport.

Rapports du Département des Affaires économiques

(a) Rapport de la réunion du F10 + sur le financement de l'Union

11. Le Commissaire aux affaires économiques, M. Victor Harison, a présenté en date du 13 janvier 2018, le rapport de la réunion du Comité des ministres des Finances F10 + sur le financement de l'Union qui s'est tenue à Kigali (Rwanda). Il a informé le Sous-comité que la réunion des ministres a été précédée d'une réunion du comité technique F10 + qui a eu lieu les 11 et 12 janvier 2018. Le commissaire a signalé que le F10 + a discuté des points suivants:

(i) Les règles d'or sur les principes de gestion financière et de responsabilisation : les ministres ont décidé d'adopter les règles d'or en prévoyant des possibilités d'examen par les États membres de la F10 +, le cas échéant.

(ii) Les mécanismes de supervision du F10 + sur le budget de l'UA: ils ont adopté une option en l'accompagnant d'une recommandation selon laquelle les Sous-comités du COREP devraient tenir une session conjointe avec le Comité technique du F10 avant de soumettre sa proposition au COREP qui, à son tour, la présenterait au Comité des Dix Ministres des Finances pour examen et transmission ultérieure au Conseil exécutif.

(iii) L'excédent du prélèvement de 0,2% sur les importations: ils ont décidé qu'en référence à la décision Assembly/AU/Dec. 6035(XXVII), cette décision soit amendée pour permettre aux États membres de conserver tout excédent du prélèvement à l'importation après s'être conformée aux exigences relatives aux contributions statutaires.

(iv) Le Fonds pour la paix: La Commission de l'UA accélère la mise en œuvre de la structure de gouvernance et de gestion approuvée pour gérer prudemment le Fonds pour la paix.

12. Lors du débat qui a suivi, les membres du Sous-comité se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision concernant le prélèvement de 0,2% sur les importations. Toutefois, les États membres se sont montrés quelque peu réticents et ont demandé des éclaircissements quant à la possibilité de réexaminer la décision. Le Sous-comité a également demandé des précisions sur la compatibilité de la taxe avec les règles et règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

13. En réponse, le Commissaire aux affaires économiques a indiqué que des discussions étaient en cours sur l'application de la taxe. Il a dit qu'un audit partiel serait approprié. Toutefois, les visites dans les États membres étaient toujours en cours pour évaluer la mise en œuvre de la décision. Il a informé le Sous-comité que lors de la réunion de Kigali, vingt et un (21) États membres étaient à différents stades de la mise en œuvre de la décision.

14. Pour sa part, le Commissaire au commerce et à l'industrie a demandé que le F10 + informe les ministres du commerce et de l'industrie de la taxe qui leur permettrait de défendre la position de l'Afrique à l'OMC, au cas où cette question se poserait. Il a également ajouté que les directeurs généraux des douanes doivent être profondément impliqués dans le processus. Il a informé que lors du Sommet Afrique-Union européenne (UE), certains États membres de l'UE avaient promis aux pays africains, un soutien sur le prélèvement. Concernant la compatibilité du prélèvement avec les règles et réglementations de l'OMC, il a indiqué que le Département du commerce et de l'industrie avait indiqué qu'il était compatible avec les règles de l'OMC sur la base d'études par pays.

(b) Rapport de la quatrième Conférence des ministres africains chargés des registres et statistiques d'état civil

15. Le Commissaire aux affaires économiques, Professeur Victor Harison, a informé la réunion des travaux de la 4ème Conférence des ministres africains responsables de l'état civil qui s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie), les 7 et 8 décembre 2017. Il a informé le Sous-comité que la réunion des Ministres a été précédée d'une réunion des experts du 4 au 6 décembre 2017. Les participants à la 4ème Conférence ont adopté la déclaration de Nouakchott et formulé les recommandations suivantes :

(i) la création d'un comité technique spécialisé chargé des registres et statistiques d'état civil, conformément aux règles et règlements en vigueur;

(ii) la déclaration du 10 août comme Journée des registres et statistiques d'état civil tout en invitant les États membres de l'Union africaine à célébrer la Journée ;

(iii) l'intégration par les États membres des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des personnes exposées au risque d'apatridie dans les systèmes de registres et statistiques de l'état civil tout en veillant à leur prise en compte dans des stratégies d'amélioration et des plans d'extension.

16. Au cours des discussions qui ont suivi, les membres du Sous-comité ont demandé une explication sur la création d'un CTS autonome sur les registres et statistiques de l'état civil (CRVS). Ils ont également exigé le rapport de la réunion ministérielle.

17. En réponse, le Directeur des affaires économiques a informé que la création d'un CTS autonome sur le CRVS s'inscrit dans le cadre d'autres conférences ministérielles qui ont été transformées en CTS. Il a déclaré que la création d'un CTS autonome sur le CRVS permettra au continent de discuter des questions statistiques relatives au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour les ODD de l'Afrique.

Rapports du ministère du Commerce et de l'Industrie

(a) Rapport sur création de la zone de libre-échange continentale (ZLEC)

18. Un représentant du Département du commerce et de l'industrie a informé les participants des progrès réalisés dans la mise en place de la ZLEC. Concernant les dispositions institutionnelles pour la ZLEC, il a indiqué, qu'il y a eu, entre autres, la création d'un groupe de travail continental, du Forum de négociations et qu'un Leader de la ZLEC a été désigné, au niveau des Chefs d'Etat. Sur les aspects techniques, l'accord cadre de la ZLEC et un protocole sur le commerce des services ont été adoptés, tandis que d'autres protocoles sur le commerce des marchandises et le règlement des différends seront finalisés d'ici mars à 2018 et ils seront signés par les chefs d'État et de gouvernement lors d'un Sommet extraordinaire.

19. Il a ensuite mentionné certains défis rencontrés au cours de la phase de négociation, y compris certaines disparités de priorités entre les États membres: institutions, organisations, capacités; des questions sensibles telles que les règles d'origine, le niveau d'ambition de la libéralisation, la réglementation des services et l'insuffisance des ressources financières et humaines au niveau des États membres et du continent. Pour conclure, Il a indiqué que l'Afrique doit faire tout autant de progrès pour créer d'autres cadres continentaux dans le souci de soutenir la ZLEC à devenir commercialement viable, tels que le plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain, AIDA, PIDA, et CAADP.

20. Lors des débats qui ont suivi, les membres du Sous-comité ont félicité le département pour sa présentation sur la ZLEC. Ils voudraient toutefois connaître les progrès réalisés dans la mise en œuvre du passeport africain et la libre circulation des personnes du fait que cela soutiendra sensiblement la ZLEC. En outre, ils ont demandé que la coordination soit améliorée avec les autres institutions d'appui à la ZLEC comme la CEA. Les membres ont également demandé que des études soient effectuées au niveau national sur les pertes et les gains dans le cadre de la ZLEC ainsi que sur l'intervention du secteur privé.

21. Le Sous-comité a également fait observer que les dates prévues pour la signature de la ZLEC devraient être examinées afin de permettre d'achever les travaux sur tous les éléments de l'Accord de la ZLEC. Les membres ont également demandé des éclaircissements sur les progrès réalisés par rapport à l'accueil du secrétariat de la ZLEC ainsi que sur la façon dont l'Accord de la ZLEC abordera les questions de concurrence.

22. En réponse aux diverses questions soulevées par le Sous-comité, le Commissaire au commerce et à l'industrie a remercié les États membres de l'UA pour leur dévouement à la réalisation de la ZLEC. Il a également souligné que le protocole de l'UA sur la libre circulation est actuellement soumis à l'examen du Bureau des conseillers juridiques de la CUA. Sur la question de la coordination avec les partenaires de la ZLEC, il a indiqué que les réunions trimestrielles avec la CEA ont été planifiées pour assurer une synergie dans la mise en œuvre des activités. Il a également informé le Sous-comité que la Commission tend la main au secteur privé comme en témoigne sa collaboration sur les activités avec les Afro-Champions lors de la trentième session ordinaire du Sommet de l'UA.

23. Le Commissaire a conclu sa réponse en soulignant que la décision de délivrer la signature de la ZLEC a été prise par les ministres du commerce et que les autres éléments de l'Accord seront examinés selon l'ordre du jour. Il a également informé le Sous-comité qu'une note technique sur le secrétariat de la ZLEC est en cours d'élaboration et sera présentée au Forum de négociations de la ZLEC pour discussion, et que les questions de la concurrence, des investissements et des droits de propriété intellectuelle sont prévus à la phase II de la ZLEC.

(b) Rapport sur la stratégie de l'UA sur les PME/I & MPME

24. Un représentant du Département du commerce et de l'industrie a donné un bref historique et a rappelé les progrès réalisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie PME / I et MPME, dont les objectifs, entre autres, sont d'améliorer l'environnement des affaires; donner la priorité à la formalisation des startups et des entreprises informelles ; la participation des PME / PMI, les MPME et des entrepreneurs aux chaînes de valeur régionales et mondiales, le développement de groupements industriels et technologiques; et promouvoir le financement innovant.

25. Il a informé le Sous-comité qu'un projet de stratégie a été élaboré en 2015, suivi du Cadre d'exécution du programme en 2017 et que les deux ont été validés par les parties prenantes. Il a conclu que la stratégie est en voie d'adoption par le CTS sur l'industrie, le commerce et les minéraux.

26. Lors des discussions qui ont suivi, le Sous-comité a demandé une copie de la Stratégie et la Commission s'est engagée à la diffuser.

(c) Rapport sur la stratégie de l'UA sur les produits de base

27. Un représentant du Département a fait un exposé sur la stratégie de l'UA sur les produits de base. Il a indiqué qu'un projet de stratégie a été élaboré et se focalise sur la volatilité des prix des produits de base et l'industrialisation fondée sur les produits de base, en particulier, dans les secteurs des produits agricoles et des ressources minérales. Le Sous-comité a également été informé que le projet avait été présenté au CTS sur le commerce et les ressources minérales en 2016. Cependant, le CTS n'a pas été en mesure de l'adopter intégralement compte tenu de la nature transversale des produits de base africains. Il a également indiqué que pour avancer, on envisage des

moyens d'explorer pour la mettre à jour et la présenter à tous les CTS concernés, notamment auprès de ceux qui traitent de l'agriculture et de l'énergie et enfin pour la soumettre au Sommet de 2019 pour adoption.

28. Au cours des discussions qui ont suivi, le Sous-comité a demandé à la Commission de veiller à ce que la stratégie traite de manière adéquate et spécifique la meilleure façon qui permettra à l'Afrique de profiter au mieux de ses ressources minérales.

(d) Rapport sur les conclusions de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC

29. Un représentant du Département a également informé les participants à la réunion des résultats de l'OMC-MC11 à Buenos Aires (Argentine), du 10 au 13 décembre 2017. Il a indiqué qu'il n'y avait pas de Déclaration ministérielle, ce qui signifiait qu'il n'y avait pas de consensus sur les questions majeures qui ont été discutées lors de cette réunion. D'autres résultats comptent la mise en place d'un groupe de travail sur l'adhésion du Soudan du Sud et la Déclaration sur les femmes ainsi que l'initiative visant à améliorer la participation des femmes au commerce.

30. Il a également indiqué que ce résultat n'était pas favorable pour l'Afrique et que, pour l'avenir, l'Afrique devait redéfinir ses stratégies sur la manière de dialoguer avec l'OMC, car le Programme de Doha pour le développement ne va probablement pas produire les résultats de développement que le continent attendait. En conclusion, Il a mentionné que cela devrait donner un nouvel élan à l'Afrique pour conclure et mettre en œuvre une ZLEC commercialement viable comme un moyen de s'assurer que le commerce est utile au développement des continents.

31. Au cours des discussions qui ont suivi, le Sous-comité a noté la nécessité de finaliser les travaux sur la ZLEC du fait que le système commercial multilatéral n'est pas avantageux pour l'Afrique.

(e) Rapport sur le centre africain de mise en valeur des ressources minérales (CARN)

32. Au titre de ce point, un représentant du département a informé les participants à la réunion des différents développements dans le cadre du CARN. Il a dit que depuis sa création, le Centre a travaillé sur l'actualisation de la Vision minière africaine et a reçu de l'assistance dans l'élaboration du Cadre africain de gouvernance minière, de la Stratégie GMIS, de la création de Communautés de Pratiques / Réseaux de Connaissance tels que le contrat AMV avec le secteur privé et un forum des OSC. En outre, le Centre a également aidé les États membres à examiner les cadres politiques et réglementaires ainsi que les négociations contractuelles.

33. Il a indiqué que le Centre devrait être transféré de la CEA où il est actuellement logé à un État membre hôte après la décision de la trentième session ordinaire du

Sommet de l'UA et qu'un rapport a été élaboré à cet égard et sera présenté à la réunion du COREP.

34. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Sous-comité ont demandé des éclaircissements sur l'exercice d'évaluation qui avait été effectué dans les pays qui avaient proposé de l'accueillir. En réponse, le Directeur du Commerce et de l'Industrie a dit qu'un rapport d'évaluation avait d'abord été soumis au COREP qui a, à son tour, demandé à la Commission d'entreprendre un autre exercice, y compris une analyse technique de la capacité d'un pays à en être l'hôte en fonction d'un ensemble de critères et d'une matrice de notation quant à la façon dont les pays se sont comportés.

Questions diverses

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les questions suivantes ont été soulevées et discutées :

(i) La nécessité pour le Sous-comité d'avoir un calendrier de travail annuel.

(ii) Les deux ministères envoient aux membres du Sous-comité des documents d'information et des présentations qui ont été utilisés dans les rapports de la réunion.

36. Le Commissaire au commerce et à l'industrie a également indiqué que la Commission de l'Union africaine co-organise la première foire commerciale intra-africaine qui aura lieu en Égypte en novembre 2018, en collaboration avec la Banque Afrexim. Il s'est engagé à faire en sorte que le Sous-comité soit représenté à cet événement.

Allocution de clôture

37. Dans son allocution de clôture, le président du Sous-comité a remercié les membres et les commissaires de leur présence. Il a réitéré le soutien du Comité au travail des deux Départements et la volonté du Comité de participer à leurs programmes et activités.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2019-02-07

Report of the PRC Sub-Committee on Economic and Trade Matters

African Union

African Union

https://archives.au.int/handle/123456789/8093

Downloaded from African Union Common Repository